



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE  
CREDIT DE TRESORERIE DE 2 500 000€  
AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

**DÉCISION N° AU-18-285  
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°2017-4944 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et à la performance de l'action publique ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de souscrire une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2 500 000€ (deux millions cinq cent mille euros) pour le financement des besoins ponctuels et éventuels de trésorerie de la commune ;

**VU** la proposition de l'Agence France Locale dont le siège social est 10-12 boulevard Vivier Merle, 69393 LYON Cedex 03 ;

## D É C I D E

**DE CONTRACTER**, une ligne de crédit de trésorerie de 2 500 000€ (deux millions cinq cent mille euros), destinée à financer des besoins ponctuels et éventuels de trésorerie, auprès de l'Agence France Locale qui en sera le gestionnaire aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois ;

Taux d'intérêts : Eonia + marge de 0,15% (index flooré à 0) ;

Commission d'engagement : 0,05% du montant autorisé, soit 1 250€ ;

Commission de non utilisation (CNU) : 0,10% sur les capitaux non utilisés constatés quotidiennement durant la période de calcul des intérêts.

**DE S'ENGAGER** pendant toute la durée de la ligne de crédit de trésorerie à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

**DE SIGNER**, à cet effet, la convention d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 2 500 000€ (deux millions cinq cent mille euros) avec l'Agence France Locale.

Pour extrait conforme,  
Conseiller municipal délégué dans les fonctions  
relatives aux finances locales et à la performance  
de l'action publique,

***Signé***

**Pierre CHARDON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180917-lmc1H5620H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/09/2018  
Date de Publication : 17/09/2018